

CAHIER DES CHARGES

ANNEXE

Nom et adresse de l'administration contractante :

COLLEGE JEAN JACQUES ROUSSEAU

38, avenue du Général de Gaulle

74200 – THONON LES BAINS

☎ : 04 50 71 01 64

Thomas.Mouchet@ac-grenoble.fr

Type de procédure : Marché à procédure adaptée

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ

Séjour : Organisation d'un voyage pédagogique en Italie

Composition du groupe : 45 élèves et 4 professeurs.

Départ (date horaire et lieu) : vendredi 12 mai 2023 dans la soirée (du collège)

Retour (date horaire et lieu) : mercredi 17 mai 2023 dans la matinée (au collège)

DESTINATION : Italie : la Toscane

ARTICLE 2 : HEBERGEMENT et REPAS

En familles d'accueil - Elèves logés en familles en pension complète (pique-nique le midi).

A l'hôtel - Professeurs - en pension complète (pique-nique le midi).

ARTICLE 3 : TRANSPORT

- Le transport aller/retour : autocar tourisme

Toutes les dépenses doivent être comprises dans le devis

(Hébergement conducteurs, frais autoroute, parking...)

Autres prestations à définir en sus :

Divers (assurances ...) :

- assurance responsabilité civile, annulation groupe, annulation individuelle

- assurance perte de bagages

- assurance rapatriement

- Mise à disposition d'un téléphone

ARTICLE 4 : DEROULEMENT DU VOYAGE

Vendredi 12 : journée banalisée au collège pour les participants (différents ateliers pour la préparation des visites et la cohésion du groupe). Départ autour de 23h00. Nuit en car.

Samedi 13 : Arrivée à Florence : visites du Duomo, coupole, Baptistère, Ponte vecchio, Palazzo Vecchio, jardins de Boboli. Soirée et nuit en familles.

Dimanche 14 : Matin : Pise : Piazza dei Miracoli, Duomo, Baptistère. Après-midi : Lucques : visite libre de la ville.

Lundi 15 : Matin : Atelier fabrication de pâtes. Après midi : Maresca : Sienne : visite du Duomo e palazzo pubblico.

Mardi 16 : Florence : quartier San Lorenzo, cappella dei Medici, Galerie des offices, Musée Léonard de Vinci (via cavour). Diner pizzeria. Départ pour Thonon

Mercredi 17 : Arrivée à Thonon tôt le matin (élèves et professeurs déchargés de cours)

ARTICLE 5 : LE PRIX

Le prix exprimé en euros, sera ferme pendant toute la durée du marché

Il doit faire apparaître un prix unitaire par participant.

Le prix comprend distinctement :

- 1-Transport
- 2- Hébergement, repas
- 3- Visites
- 4- Assurances, organisation

ARTICLE 6 : CONTENU DE L'OFFRE

Les candidats auront à produire

- l'acte d'engagement reprenant et acceptant les éléments du présent document,
- le descriptif de chaque prestation et leur prix.

Le candidat retenu devra apporter la preuve qu'il satisfait aux obligations en matière de droit du travail et à ses obligations fiscales et sociales. A défaut de production de ces informations, son offre sera rejetée.

Modalités de remise des offres :

par courrier électronique à l'adresse suivante : Thomas.Mouchet@ac-grenoble.fr

ou par courrier à l'adresse de l'établissement ou dépôt au service intendance du collège

Le choix des offres.

Le choix des offres se fera selon les critères pondérés énoncés ci-dessous :

Le prix : 60%

La qualité des prestations : 40%

La qualité des services : une attention particulière sera portée sur l'hébergement et le transport (la sécurité et le confort).

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier directement avec les candidats les mieux placés par rapport aux critères mentionnés dans le cadre du présent marché.

Coordonnées des personnes à contacter pour l'obtention de renseignements complémentaires :

- M. Mouchet gestionnaire 04 50 70 01 64 Thomas.Mouchet@ac-grenoble.fr
